

Rapport de la vérificatrice générale du Canada
à l'Assemblée législative du Yukon

L'approvisionnement et la passation de marchés – Gouvernement du Yukon



**Rapport de l'auditeur
indépendant | 2024**



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2024

N° de catalogue FA3-195/2024F-PDF

ISBN 978-0-660-74421-6

Photo de la page couverture : Bibliothèque du BVG

Survol



Message général

Entre 2019 et 2023, environ 47 000 contrats, d'une valeur totale supérieure à 1,2 milliard de dollars, ont été accordés par les organisations du gouvernement du Yukon. Nous avons examiné un échantillon représentatif de 53 contrats dans l'ensemble des 16 organisations, ainsi que 10 contrats additionnels d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 dollars.

Dans l'ensemble, les activités d'approvisionnement et de passation de marchés du gouvernement du Yukon n'ont pas permis d'assurer l'optimisation des ressources, car elles n'étaient pas toujours documentées ni surveillées pour vérifier l'atteinte des résultats. En outre, les 16 organisations n'ont pas réussi à créer un contexte concurrentiel pour les Premières Nations du Yukon et les entreprises locales. Le gouvernement du Yukon s'est engagé à multiplier les occasions pour les Premières Nations du Yukon et les entreprises locales d'obtenir des contrats du gouvernement afin de développer l'économie du Yukon et de soutenir l'autonomie économique. La création d'un contexte concurrentiel est importante, car en plus de créer des occasions pour les collectivités locales, elle favorise des prix concurrentiels, contribuant à l'optimisation des ressources.

Nous avons constaté qu'un contexte concurrentiel n'avait pas été créé et que l'optimisation des ressources n'avait pas été démontrée dans 51 % des contrats de notre échantillon représentatif. Nous avons également constaté que, pour 8 % des contrats, les travaux avaient commencé avant la signature du contrat. Sur les 10 contrats de valeur élevée que nous avons examinés en plus des contrats de notre échantillon représentatif, nous avons relevé 1 contrat où les travaux avaient commencé près d'un an avant la signature du contrat de 2 millions de dollars, qui avait par ailleurs été conclu sans passer par un processus concurrentiel.

Le ministère de la Voirie et des Travaux publics, en tant qu'organisme central responsable de l'approvisionnement et de la passation de marchés, avait besoin de renseignements des organisations du gouvernement du Yukon pour déterminer si le gouvernement remplissait ses engagements, dont la création d'un contexte concurrentiel pour les entreprises locales et les Premières Nations du Yukon. Toutefois, le Ministère n'a pas fourni aux organisations les directives nécessaires pour déterminer quels renseignements elles devaient transmettre.

Le Ministère, dans sa fonction de surveillance, a fourni des conseils aux organisations qui en faisaient la demande en raison du fait qu'elles prévoyaient faire des achats susceptibles d'être contraires à la politique d'approvisionnement. Nous avons constaté que, dans 110 des 291 consultations menées entre 2019 et 2024, les conseils du Ministère n'avaient pas été suivis. C'est une situation inquiétante, car il s'agissait de cas où les organisations contrevenaient à certains éléments de la politique d'approvisionnement.

Principales constatations et données clés



- Des 47 041 contrats octroyés par le gouvernement du Yukon, 57 % visaient l'achat de biens; les contrats pour l'achat de services représentaient 87 % de la valeur totale de ces contrats, qui s'élève à plus de 1,2 milliard de dollars.
- Du total des contrats octroyés par le gouvernement du Yukon, 94 % étaient d'une valeur inférieure à 50 000 dollars. Les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 dollars représentaient 1,4 % des contrats.
- L'examen d'un échantillon représentatif a révélé qu'un contexte concurrentiel n'avait pas été créé et que l'optimisation des ressources n'avait pas été démontrée dans 51 % des contrats.
- Pour 8 % des contrats, nous avons constaté qu'un contrat avait été signé entre 2 semaines et 4 mois après le début des travaux prévus aux contrats.
- Dans un cas, nous avons constaté qu'un contrat de 2 millions de dollars avait été signé près d'un an après le début des travaux et qu'il avait été attribué sans recourir à un processus concurrentiel.
- Nous avons constaté que 52 des 53 contrats sélectionnés au moyen d'un échantillonnage représentatif étaient d'une valeur inférieure à 50 000 dollars et que plus des deux tiers de ces contrats (69 %) avaient été attribués directement. Plus des trois quarts des 53 contrats (77 %) avaient été attribués à des entreprises yukonnaises.

Les [Recommandations et réponses](#) se trouvent à la fin du présent rapport.

Table des matières

Introduction	1
Contexte	1
Objet de l'audit	5
Constatations et recommandations	6
Les organisations du gouvernement du Yukon n'ont pas pris de décisions en matière d'approvisionnement ayant entraîné une optimisation des ressources	6
Un contexte concurrentiel n'avait pas été créé, et l'optimisation des ressources n'avait pas été démontrée dans les dossiers des marchés	8
Absence d'un processus de conflit d'intérêts robuste	13
Aucune surveillance assurée par les organisations à l'égard de la création d'un contexte concurrentiel ou de l'optimisation des ressources	13
Le ministère de la Voirie et des Travaux publics n'avait pas surveillé les activités d'approvisionnement et de passation de marchés dans l'ensemble du gouvernement du Yukon	14
Données et rapports limités sur les résultats de la politique d'approvisionnement	15
Plus du tiers des conseils et des suggestions donnés par le ministère central concernant l'approvisionnement avaient été refusés	16
Conclusion	18
À propos de l'audit	19
Recommandations et réponses	23

Introduction

Contexte

Approvisionnement et passation de marchés au gouvernement du Yukon

1. Le gouvernement du Yukon recourt à l'approvisionnement et à la passation de marchés pour assurer la prestation de ses programmes et services à environ 45 000 résidentes et résidents du territoire, dont une partie habite dans de petites collectivités éloignées. Le territoire compte environ 2 300 entreprises, toutes tailles et tous secteurs confondus. Le gouvernement peut obtenir des biens et des services en concluant des contrats avec des fournisseurs lorsqu'il ne possède pas lui-même l'expertise nécessaire ou que l'embauche de personnel n'est pas rentable. La [pièce 1](#) présente des exemples de biens et de services achetés par le gouvernement du Yukon.

Pièce 1 — Exemples de biens et de services obtenus au moyen de contrats par le gouvernement du Yukon

Biens	Services
Mobilier de bureau	Construction d'un pont
Pièces d'automobile	Entretien de routes ou de bâtiments (par exemple, nettoyage ou réparation d'écoles ou de centres communautaires)
Extincteurs	Transports (par exemple, un hélicoptère pour se rendre dans un endroit éloigné)
Panneaux de signalisation	Expertise (par exemple, étude géologique)

2. L'approvisionnement est la stratégie utilisée pour mettre en place un contrat. Plus précisément, l'approvisionnement est l'achat de biens et de services, notamment dans le domaine de la construction, des tenures à bail et des licences. Dans un processus concurrentiel, un contrat est conclu entre le gouvernement et un fournisseur à la suite d'un appel d'offres ouvert, dans le cadre duquel tous les fournisseurs intéressés peuvent présenter une soumission ou une proposition. Les approvisionnements concurrentiels comprennent également les appels d'offres sur invitation, dans le cadre desquels deux fournisseurs sélectionnés ou plus sont invités à soumissionner. Un processus d'approvisionnement non concurrentiel signifie que le gouvernement attribue directement le contrat à un fournisseur.

3. Les processus d'approvisionnement du gouvernement du Yukon sont régis par la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et le [Règlement sur l'octroi de contrats et l'approvisionnement](#). À l'échelle du gouvernement du Yukon, 16 organisations doivent adhérer à la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon. Dans le cadre de cette politique, le gouvernement du Yukon s'est engagé à respecter des principes essentiels, comme l'intégrité, la responsabilisation, l'équité et la maximisation des avantages pour les Yukonnaïses et Yukonnais. Il s'est notamment engagé à :

- multiplier les occasions pour les entreprises locales et les Premières Nations du Yukon d'obtenir des contrats du gouvernement du Yukon;
- bâtir un avenir économique plus solide pour les Yukonnaïses et Yukonnais;
- surveiller les activités d'approvisionnement de manière transparente et réduire le plus possible les risques pour le gouvernement liés à des pratiques d'approvisionnement inadéquates.

4. En février 2021, le gouvernement du Yukon s'est doté d'une Politique d'approvisionnement visant les Premières Nations du Yukon, intégrée à sa Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon. Cet ajout a pour objectif de fournir aux membres des Premières Nations du Yukon des occasions de participer à l'économie du territoire, de développer leur autonomie économique et d'obtenir l'égalité des résultats pour leurs membres. La Politique d'approvisionnement visant les Premières Nations du Yukon a introduit des mesures pour accroître la compétitivité des entreprises des Premières Nations du Yukon lors des processus d'appels d'offres. Par exemple, la politique prévoit une réduction du prix d'une offre pouvant aller jusqu'à 15 % si celle-ci prévoit la participation de Premières Nations du Yukon.

Rôles et responsabilités

5. **Ministère de la Voirie et des Travaux publics (en tant qu'organisme central)** — Le Ministère est responsable de la gestion et de la supervision de la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon en tant qu'organisme central. Le Ministère soutient la ou le ministre de la Voirie et des Travaux publics, qui a la responsabilité et l'autorité générales en matière d'approvisionnement du gouvernement du Yukon. Il fournit également une orientation et des conseils en matière d'approvisionnement et de passation de marchés — sous la forme notamment de modèles, de documents de procédure et de formations — aux organisations du gouvernement du Yukon tenues de respecter la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon. Le Ministère doit veiller à ce que les membres de son personnel déclarent tout conflit d'intérêts et respectent la Politique sur les conflits d'intérêts et le Code de valeurs et d'éthique des fonctionnaires du gouvernement du Yukon.

6. **Organisations du gouvernement du Yukon** — Les organisations du gouvernement du Yukon ont désigné des personnes qui ont le « pouvoir de conclure un contrat ». Ce pouvoir leur permet de gérer les processus d'approvisionnement et de conclure des contrats au nom de leur organisation. Il incombe à toutes les organisations de comprendre l'objectif stratégique de l'approvisionnement et le rôle qu'il joue dans l'obtention des résultats souhaités par le gouvernement du Yukon. Ces organisations doivent respecter tous les éléments de la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon, dont la planification, l'administration et la documentation des processus d'approvisionnement et de passation de marchés, ainsi que la gestion des contrats tout au long de leur cycle de vie. Elles doivent également veiller à ce que leur personnel déclare tout conflit d'intérêts et respecte la Politique sur les conflits d'intérêts et le Code de valeurs et d'éthique des fonctionnaires du gouvernement du Yukon.

Activités d'achat des organisations visées par l'audit

7. Le présent audit vise 16 organisations tenues de respecter la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon :

- le ministère des Services aux collectivités
- le ministère du Développement économique
- le ministère de l'Éducation
- le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
- le ministère de l'Environnement
- le ministère du Conseil exécutif
- le ministère des Finances
- la Direction des services en français
- le ministère de la Santé et des Affaires sociales
- le ministère de la Voirie et des Travaux publics (en tant qu'organisme central et ministère responsable)
- le ministère de la Justice
- la Commission de la fonction publique
- le ministère du Tourisme et de la Culture
- la Direction de la condition féminine et de l'équité des genres
- la Société de développement du Yukon
- la Société des alcools du Yukon

8. Ces 16 organisations ont mené des activités d'approvisionnement et de passations de marchés au cours de la période de l'audit. La valeur des contrats accordés dont les dates de début et de fin se situaient entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 octobre 2023 totalisait un peu plus de 1,2 milliard de dollars (voir la [pièce 2](#)). Les organisations ont acheté divers biens et services, allant de petites pièces mécaniques à la construction d'infrastructures importantes.

Pièce 2 – Nombre et valeur des contrats accordés par les 16 organisations du gouvernement du Yukon dont les dates de début et de fin se situaient entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 octobre 2023

Organisation du gouvernement du Yukon	Nombre de contrats	Valeur des contrats
Ministère des Services aux collectivités	3 745	253 241 280 \$
Ministère du Développement économique	189	3 031 952 \$
Ministère de l'Éducation	2 135	27 157 929 \$
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	1 594	80 265 512 \$
Ministère de l'Environnement	2 410	47 040 271 \$
Ministère du Conseil exécutif	384	4 467 449 \$
Ministère des Finances	145	1 014 152 \$
Direction des services en français	24	77 613 \$
Ministère de la Santé et des Affaires sociales	4 183	113 647 758 \$
Ministère de la Voirie et des Travaux publics	28 033	611 223 264 \$
Ministère de la Justice	1 213	14 477 593 \$
Commission de la fonction publique	819	13 953 455 \$
Ministère du Tourisme et de la Culture	1 857	30 148 403 \$
Direction de la condition féminine et de l'équité des genres	49	493 621 \$
Société de développement du Yukon	12	431 166 \$
Société des alcools du Yukon	249	9 264 424 \$
Total	47 041	1 209 935 841 \$

9. Des 47 041 contrats attribués par les organisations du gouvernement du Yukon, 57 % visaient l'achat de biens. Les contrats d'achat de services représentaient 87 % de la valeur globale des contrats. La plupart des contrats qui ont été accordés pendant la période visée par l'audit, soit 94 %, avaient une valeur inférieure à 50 000 dollars. Les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 dollars représentaient 1,4 % de tous les contrats.

Objet de l'audit

10. Cet audit visait à déterminer si les organisations du gouvernement du Yukon avaient créé un contexte d'approvisionnement concurrentiel et pris des décisions en matière d'approvisionnement et de passation de marchés qui avaient entraîné une **optimisation des ressources** pour la population yukonnaise. L'optimisation des ressources se caractérise par un souci d'économie (minimisation des coûts), d'efficience (optimisation des résultats) et d'efficacité (pleine réalisation des résultats escomptés), de même que par une valorisation de la notion d'équité (dépenses équitables). Dans le cadre de l'audit, nous avons examiné les activités d'approvisionnement et de passation de marchés et les dossiers d'approvisionnement des organisations du gouvernement du Yukon.

11. Cet audit est important parce que le gouvernement du Yukon s'est engagé à respecter des principes essentiels dans le cadre de la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon, comme multiplier les occasions pour les entreprises locales et les Premières Nations d'obtenir des contrats du gouvernement du Yukon et bâtir un avenir économique plus solide pour les Yukonnaises et les Yukonnais en optimisant les ressources. Le respect des engagements du gouvernement du Yukon renforcera la confiance des résidentes et des résidents du Yukon à l'égard des marchés publics.

12. La section intitulée **À propos de l'audit**, à la fin du présent rapport, donne des précisions sur l'objectif, l'étendue, la méthode et les critères de l'audit.

Constatations et recommandations

Les organisations du gouvernement du Yukon n'ont pas pris de décisions en matière d'approvisionnement ayant entraîné une optimisation des ressources

Importance de cette constatation

13. Cette constatation est importante parce que le gouvernement du Yukon s'est engagé à bâtir un avenir économique plus solide pour les Yukonnaïses et les Yukonnais en créant un contexte concurrentiel qui aide les entreprises locales et les Premières Nations à obtenir des contrats du gouvernement. Le gouvernement du Yukon a notamment annoncé qu'il optimiserait ses ressources grâce à des achats axés sur l'efficacité, l'économie et l'efficacité afin de tirer le maximum des ressources disponibles.

Contexte

14. La création d'un contexte concurrentiel va dans le sens du concept d'optimisation des ressources, puisqu'un tel contexte favorise les principes d'économie, d'efficacité, d'efficacité et d'équité. Un contexte concurrentiel existe lorsque de nombreux fournisseurs ont la possibilité de se faire concurrence pour fournir des biens ou des services. Ce sont les décisions prises lors du processus d'approvisionnement jusqu'à l'octroi du contrat qui créent un contexte concurrentiel.

15. Les processus d'approvisionnement et les décisions prises en la matière dépendent des résultats des études de marché et de la méthode d'acquisition retenue. Les études de marché consistent à recueillir et à analyser des informations sur les fournisseurs, les produits et les services. La Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon établit des seuils pour déterminer le choix de la méthode d'acquisition, que ce soit l'attribution directe, l'appel d'offres sur invitation ou l'appel d'offres ouvert (voir la [pièce 3](#)). Elle prévoit également des exceptions à ces seuils dans huit circonstances particulières. Une exception est prévue par exemple pour les situations d'urgence au sens de la [Loi sur les mesures civiles d'urgence](#) et pour les cas où un seul fournisseur est en mesure de fournir le bien ou le service, car il n'y a aucun substitut raisonnable.

Pièce 3 — Seuils* par méthode d'acquisition

Méthode d'acquisition	Biens	Services
Attribution directe	Moins de 10 000 dollars	Moins de 50 000 dollars
Appel d'offres concurrentiel obligatoire (appel d'offres sur invitation)	10 000 dollars ou plus, mais moins de 30 300 dollars	50 000 dollars ou plus, mais moins de 121 200 dollars
Appel d'offres concurrentiel obligatoire (appel d'offres ouvert)	30 300 dollars ou plus	121 200 dollars ou plus

* Les montants sont mis à jour tous les deux ans. Ceux-ci étaient en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

16. Le gouvernement du Yukon s'est engagé à aider les entreprises locales à obtenir de lui des contrats. En appui à cet engagement, la politique oblige notamment les organisations du gouvernement du Yukon à tenir compte de l'expérience nordique dans leur évaluation. La politique les oblige également à évaluer l'engagement à soutenir les entreprises des Premières Nations du Yukon dans les approvisionnements concurrentiels dont la valeur dépasse le seuil pour l'attribution directe.

17. La Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon exige la documentation des processus d'approvisionnement et des décisions connexes. Selon les lignes directrices sur la gestion des achats, la documentation doit présenter les études de marché, et un dossier des activités de planification des achats doit être tenu à jour tout au long du cycle de vie du contrat. Les lignes directrices recommandent aussi de solliciter de nombreux fournisseurs même pour les achats de valeur moindre — lorsqu'il est logique et pratique de le faire — afin de parvenir à de meilleures décisions d'approvisionnement. La Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon donne une orientation sur la gestion des contrats, y compris la surveillance du rendement des fournisseurs. Il s'agit notamment de s'assurer que les contrats sont gérés de manière efficiente et efficace.

18. Selon la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), le paiement des biens livrés et des services fournis doit se faire conformément au contrat. La signature d'un contrat avant le début des travaux permet aux organisations du gouvernement du Yukon de veiller à ce que les fonds soient disponibles et que les travaux soient exécutés conformément au contrat. Cette pratique favorise les aspects d'économie et d'efficacité de l'optimisation des ressources.

19. La Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon comporte une section sur les conflits d'intérêts. Selon cette section, les individus participant aux activités d'approvisionnement doivent s'abstenir de toute activité susceptible de créer un conflit d'intérêts. Ces individus ne doivent pas non plus solliciter ni accepter de la part de fournisseurs potentiels de l'argent ou des cadeaux susceptibles d'influencer ou de

sembler influencer les décisions d'approvisionnement. Elle renvoie également à la Politique sur les conflits d'intérêts du gouvernement du Yukon, qui exige que le personnel divulgue tout conflit d'intérêts réel ou apparent à l'administratrice générale ou l'administrateur général. Le gouvernement du Yukon a également un code de valeurs et d'éthique pour l'ensemble de la fonction publique qui établit les comportements attendus du personnel, qui doit notamment faire preuve d'intégrité, de respect et d'intendance (qualité et résultats du travail), et être responsable (dans son rôle au sein d'un gouvernement).

Un contexte concurrentiel n'avait pas été créé, et l'optimisation des ressources n'avait pas été démontrée dans les dossiers des marchés

Constatations

20. Nous avons examiné 53 dossiers de marchés sélectionnés au moyen d'un échantillonnage représentatif auprès de l'ensemble des 16 organisations tenues de respecter la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon. La [pièce 4](#) présente plus en détail cet échantillon de 53 dossiers.

Pièce 4 — Description des 53 dossiers de marchés sélectionnés au moyen d'un échantillonnage représentatif à partir des contrats octroyés et terminés par les 16 organisations du gouvernement du Yukon entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 octobre 2023

Organisation du gouvernement du Yukon	Nombre de contrats	Valeur des contrats	Montant dépensé pour les contrats
Ministère des Services aux collectivités	4	174 925 \$	132 075 \$
Ministère du Développement économique	1	1 387 \$	1 387 \$
Ministère de l'Éducation	2	38 900 \$	34 424 \$
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	2	12 655 \$	12 429 \$
Ministère de l'Environnement	3	29 000 \$	26 580 \$
Ministère du Conseil exécutif	1	6 100 \$	6 100 \$
Ministère des Finances	1	31 504 \$	31 504 \$
Direction des services en français	1	1 424 \$	1 424 \$
Ministère de la Santé et des Affaires sociales	5	67 491 \$	64 184 \$
Ministère de la Voirie et des Travaux publics	26	83 247 \$	75 337 \$
Ministère de la Justice	1	2 364 \$	2 364 \$
Commission de la fonction publique	1	506 \$	66 \$
Ministère du Tourisme et de la Culture	2	32 601 \$	32 390 \$
Direction de la condition féminine et de l'équité des genres	1	11 200 \$	11 200 \$
Société de développement du Yukon	1	15 028 \$	15 027 \$
Société des alcools du Yukon	1	26 775 \$	6 326 \$
Total	53	535 106 \$	452 817 \$

21. Nous avons constaté que les 53 contrats d'achat de biens et de services de notre échantillon représentatif partageaient les caractéristiques principales du reste de la population de contrats pour la même période. Plus précisément, les contrats visant l'obtention de services représentaient 83 % de la valeur totale des contrats, et un peu plus de la moitié des contrats de notre échantillon (51 %) visait l'achat de biens.

22. La valeur de 52 des 53 contrats de notre échantillon était inférieure à 50 000 dollars. Plus des deux tiers de ces contrats (69 %) avaient été attribués directement. En outre, plus des trois quarts des 53 contrats (77 %) avaient été attribués à des entreprises yukonaises. Ces chiffres reflètent la situation de l'ensemble de la population des contrats pour la même période, où les contrats d'une valeur inférieure à 50 000 dollars ont été attribués directement 73 % du temps, et où 83 % des contrats ont été accordés à des entreprises yukonaises.

23. Nous avons examiné les dossiers des marchés afin de déterminer si un contexte concurrentiel avait été créé. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les critères suivants :

- les seuils en dollars prévus par la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon pour déterminer le choix de la méthode d'acquisition avaient été respectés;
- les dossiers des marchés contenaient les résultats des études de marché;
- la documentation permettait de justifier le choix des soumissionnaires dans le cas des appels d'offres sur invitation;
- l'expérience nordique et les mesures de soutien à la participation des Premières Nations du Yukon ont été intégrées aux critères d'évaluation du processus concurrentiel, si la situation l'exigeait.

24. Nous avons constaté que les 53 contrats avaient respecté les seuils de la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon pour l'attribution directe, l'appel d'offres sur invitation et l'appel d'offres ouvert.

25. Nous avons constaté qu'environ la moitié des dossiers des marchés ne démontrait pas qu'un contexte concurrentiel avait été créé. Plus précisément, nous avons constaté qu'un peu plus de la moitié des contrats examinés n'était assorti d'aucune documentation indiquant qu'une étude de marché avait été réalisée avant l'octroi du contrat. Pour ces contrats, les organisations ont déclaré que, dans certains cas, une étude de marché avait été réalisée, mais qu'elle n'avait pas été notée au dossier.

26. Pour évaluer l'optimisation des ressources, nous avons examiné cinq éléments. Nous avons jugé que s'il manquait des données probantes pour étayer un ou plusieurs de ces éléments, l'optimisation des ressources n'aurait pas été démontrée. Nous avons constaté que 27 des 53 contrats de notre échantillon représentatif (soit 51 %) échouaient à notre évaluation de l'optimisation des ressources (voir la [pièce 5](#)). Cela s'expliquait par le fait qu'un contexte concurrentiel n'avait pas été créé.

Pièce 5 — L'optimisation des ressources n'a pas été démontrée pour 27 des 53 contrats sélectionnés au moyen d'un échantillonnage représentatif

Les cinq éléments d'optimisation des ressources examinés	Résultat de l'évaluation : satisfaisant	Résultat de l'évaluation : échec
Un contexte d'approvisionnement concurrentiel a été créé	26	27
Les réalisations attendues répondaient au besoin énoncé	53	0
Les réalisations attendues ont été reçues	53	0
Surveillance des mesures favorisant la participation des Premières Nations du Yukon au contrat (cet élément ne concerne que deux cas)	2	0
Gestion de la non-exécution	53	0

27. Nous avons également examiné 10 contrats de valeur élevée, c'est-à-dire d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 dollars. Ces contrats ont été sélectionnés au moyen d'un échantillonnage ciblé réalisé selon des facteurs précis, comme la complexité du contrat et les mesures prises pour favoriser la participation des Premières Nations du Yukon. La [pièce 6](#) présente ces contrats plus en détail.

Pièce 6 — Description des 10 contrats de valeur élevée sélectionnés au moyen d'un échantillonnage ciblé à partir de la population des contrats octroyés et terminés par les 16 organisations du gouvernement du Yukon entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 octobre 2023

Organisation du gouvernement du Yukon	Nombre de contrats	Valeur des contrats	Montant dépensé pour les contrats
Ministère des Services aux collectivités	1	8 196 767 \$	8 196 767 \$
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	2	8 862 855 \$	8 793 345 \$
Ministère de la Santé et des Affaires sociales	1	1 934 874 \$	1 934 874 \$
Ministère de la Voirie et des Travaux publics	6	41 967 168 \$	41 552 285 \$
Total	10	60 961 664 \$	60 477 271 \$

28. Nous avons constaté que 9 des 10 dossiers des marchés de notre échantillon avaient créé un contexte concurrentiel et entraîné une optimisation des ressources. Toutefois, nous avons constaté que 1 de ces contrats n'avait pas fait appel à un processus d'approvisionnement permettant de créer un contexte concurrentiel. Plus précisément, le ministère de la Santé et des Affaires sociales avait attribué directement un contrat d'une valeur d'environ 2 millions de dollars pour la prestation de services diététiques et alimentaires. Malgré la valeur du contrat, aucune étude de marché n'avait été réalisée. Selon le ministère de la Voirie et des Travaux publics, les circonstances n'exemptaient pas le contrat de l'obligation prévue par la politique de procéder à un processus concurrentiel, mais le ministère de la Santé et des Affaires sociales a passé outre cet avis et a procédé à la conclusion du contrat. Nous avons également constaté que le contrat avait été signé après le début de la prestation des services. Par conséquent, nous avons conclu que l'optimisation des ressources n'avait pas été démontrée pour ce contrat de valeur élevée.

29. **Contrats après coup** — Nous avons constaté que 5 contrats avaient été signés après le début des travaux. Sur ces 5 contrats, 4 faisaient partie des 53 contrats sélectionnés par échantillonnage représentatif, et 1 faisait partie de l'échantillon de 10 contrats de valeur élevée. Nous avons constaté que 4 contrats avaient été signés entre 2 semaines et 4 mois après le début des travaux. Pour ce qui est du contrat de valeur élevée mentionné plus haut (paragraphe 28), les travaux avaient commencé près d'un an avant la signature du contrat. Dans le cas de 2 contrats, nous avons constaté que les organisations avaient enfreint l'obligation prévue par la politique d'aviser par écrit leur sous-ministre (ou l'équivalent) et le sous-ministre de la Voirie et des Travaux publics de la nécessité de conclure un contrat après coup. Comme 4 de ces contrats faisaient partie des 53 contrats sélectionnés par échantillonnage représentatif, soit 8 % des contrats, ce problème se retrouve également dans la population globale de contrats au sein du gouvernement du Yukon. Nous avons examiné les paiements effectués pour tous les contrats et déterminé qu'aucun paiement n'avait été versé avant la signature d'un contrat.

Recommandation

30. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait, en collaboration avec les organisations du gouvernement du Yukon tenues de respecter la politique, mettre en œuvre des processus ou des contrôles pour veiller à ce que les décisions en matière d'approvisionnement soient documentées et que les contrats soient signés avant le début des travaux.

Réponse du Ministère et des organisations — *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Absence d'un processus de conflit d'intérêts robuste

Constatations

31. Depuis juin 2021, pour les soumissions concurrentielles, les évaluateurs de soumissions doivent déclarer tout conflit d'intérêts. Nous avons toutefois constaté que le processus d'approvisionnement et de passation de marchés des organisations du gouvernement du Yukon ne comportait aucun mécanisme obligeant les gestionnaires de contrats ou les gestionnaires de projets à déclarer ou à attester leurs conflits d'intérêts pour des approvisionnements ou des contrats particuliers, que ce soit pour les attributions directes ou les soumissions concurrentielles. Les attestations relatives aux conflits d'intérêts permettent de réduire le risque de pratiques d'approvisionnement inappropriées.

Recommandation

32. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait, en collaboration avec les organisations du gouvernement du Yukon, mettre en œuvre un processus obligatoire pour toute personne participant au processus d'approvisionnement et de passation de marchés prévoyant la déclaration et l'attestation de tout conflit d'intérêts réel ou apparent. Enfin, le Ministère devrait conserver les résultats de ce processus dans le dossier de l'approvisionnement.

Réponses du Ministère et des organisations — Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#), à la fin du présent rapport.

Aucune surveillance assurée par les organisations à l'égard de la création d'un contexte concurrentiel ou de l'optimisation des ressources

Constatations

33. Nous avons constaté que les 16 organisations du gouvernement du Yukon tenues de se conformer à la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon ne surveillaient pas officiellement ou régulièrement l'ensemble de leurs activités d'approvisionnement et de passation de marchés à l'échelle de l'organisation. Elles ne pouvaient donc pas dégager les tendances ni démontrer qu'un contexte concurrentiel avait été créé ou que les ressources avaient été optimisées. Elles n'auraient pas pu dire, par exemple, si des contrats avaient été attribués directement à un seul fournisseur à répétition. Quand une organisation se contente d'examiner ses contrats isolément, des problèmes peuvent lui échapper. Si les organisations ne surveillent

pas l'ensemble de leurs activités d'approvisionnement et de passation de marchés et n'en rendent pas compte, elles ne pourront pas soutenir le gouvernement du Yukon dans la réalisation de ses engagements.

34. Nous avons également constaté que le ministère de la Voirie et des Travaux publics n'avait pas déterminé quels paramètres devaient être surveillés pour savoir si un contexte concurrentiel était créé, ni quelles informations devaient être recueillies pour déterminer si les contrats accordés par les organisations du gouvernement permettaient d'optimiser les ressources. Il importe que le Ministère donne ce genre de directives afin de garantir l'harmonisation des efforts déployés par les organisations, d'assurer une communication centralisée des résultats par le Ministère et de faciliter le travail de la ou du ministre de la Voirie et des Travaux publics, qui a la responsabilité générale des approvisionnements au gouvernement.

Recommandation

35. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait déterminer les données à recueillir, et les organisations du gouvernement du Yukon devraient recueillir ces données, surveiller les activités d'approvisionnement et de passation de marchés, et produire des rapports officiels indiquant si ces activités contribuent à la création d'un contexte concurrentiel et à l'optimisation des ressources.

Réponse du Ministère — *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#), à la fin du présent rapport.

Le ministère de la Voirie et des Travaux publics n'avait pas surveillé les activités d'approvisionnement et de passation de marchés dans l'ensemble du gouvernement du Yukon

Importance de cette constatation

36. Cette constatation est importante parce que le ministère de la Voirie et des Travaux publics soutient la ou le ministre de la Voirie et des Travaux publics, qui a la responsabilité et l'autorité générales des approvisionnements et détient le pouvoir de faire des achats au sein du gouvernement du Yukon. La surveillance à l'échelle du gouvernement fournirait au Ministère des informations qui lui permettraient d'évaluer si les objectifs de la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon sont atteints, ainsi que d'identifier et de gérer les risques liés à l'approvisionnement et à la passation de marchés. Une telle surveillance soutiendrait les principes de responsabilisation et de transparence énoncés dans la politique.

Contexte

37. La Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon prévoyait qu'afin de vérifier l'uniformité, la transparence et la conformité, le ministère de la Voirie et des Travaux publics procéderait à un examen des résultats de la politique et des pratiques qui s'y rapportent dans les cinq ans suivant la date d'approbation de la politique, soit janvier 2019. Une version mise à jour de la politique précise que le Ministère doit également évaluer les résultats et les effets de la Politique d'approvisionnement visant les Premières Nations du Yukon, entrée en vigueur en février 2021.

38. La Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon énonce les responsabilités du ministère de la Voirie et des Travaux publics en matière de soutien, de conseils et de surveillance auprès des organisations. Cela comprend la prestation de conseils sur les achats et la surveillance de la gestion des risques liés à l'approvisionnement et à la passation de marchés dans l'ensemble du gouvernement du Yukon.

39. La Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon oblige par ailleurs les organisations du gouvernement du Yukon à solliciter les conseils du ministère de la Voirie et des Travaux publics lorsqu'un approvisionnement proposé serait contraire à un élément ou à un principe de la politique. Elle permet cependant à l'administratrice générale ou à l'administrateur général de l'organisation de rejeter ces conseils. Le processus exige néanmoins que l'organisation informe par écrit la ou le ministre de la Voirie et des Travaux publics qu'elle a rejeté ses conseils.

Données et rapports limités sur les résultats de la politique d'approvisionnement

Constatations

40. Nous avons constaté que le ministère de la Voirie et des Travaux publics n'avait pas, en 2024, procédé à l'examen des résultats de la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon et des pratiques qui s'y rapportent, une obligation dont il était censé s'acquitter dans les cinq ans suivant la mise en œuvre de la politique. Nous avons constaté que même si le Ministère avait accès à certaines données, enregistrées dans un système centralisé dans le cadre des processus d'approvisionnement et de passation de marchés, il ne les analysait pas. Nous avons également constaté qu'il n'avait pas déterminé les renseignements dont il avait besoin pour produire des rapports sur les résultats de la politique d'approvisionnement. Au moment de l'audit, le Ministère ne savait pas quand il procéderait à l'examen des résultats de la politique.

41. Nous avons constaté que le ministère de la Voirie et des Travaux publics avait commencé à présenter des informations préliminaires sur la Politique d'approvisionnement visant les Premières Nations du Yukon. Plus précisément, le Ministère avait publié des rapports en 2022 et en 2023 comportant des informations statistiques. Ces données comprenaient le nombre de contrats attribués aux entreprises des Premières Nations du Yukon et le nombre d'appels d'offres prévoyant l'embauche d'une main-d'œuvre des Premières Nations du Yukon. Ces rapports ne présentaient pas les résultats, comme l'atteinte des objectifs de la Politique d'approvisionnement visant les Premières Nations du Yukon, par exemple, dont l'un est de contribuer à la réalisation de l'égalité des résultats pour les membres des Premières Nations du Yukon.

42. Nous avons constaté que le ministère de la Voirie et des Travaux publics ne surveillait pas non plus les risques liés aux activités d'approvisionnement et de passation de marchés dans l'ensemble du gouvernement et ne présentait aucune information à cet égard, ce qui pourrait nuire à la réalisation des résultats de la politique. Néanmoins, nous avons constaté que le Ministère avait mis des outils et de la formation à la disposition des organisations du gouvernement du Yukon pour atténuer certains risques.

Recommandation

43. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait identifier l'information qu'il doit recueillir pour rendre compte des résultats de la politique d'approvisionnement, et notamment des risques.

Réponse du Ministère — *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#), à la fin du présent rapport.

Plus du tiers des conseils et des suggestions donnés par le ministère central concernant l'approvisionnement avaient été refusés

Constatations

44. Nous avons constaté qu'au cours de la période visée par l'audit, les organisations du gouvernement du Yukon avaient demandé des conseils du ministère de la Voirie et des Travaux publics sur 291 approvisionnements proposés susceptibles de contrevenir à un élément ou à un principe de la politique. Nous avons examiné l'un de ces approvisionnements, car il faisait partie de notre échantillon de contrats de valeur élevée. Même si ces approvisionnements proposés représentent moins de 1 % du nombre total de contrats, cette constatation est importante car ces approvisionnements pourraient être contraires à la politique. Un approvisionnement est contraire à la politique s'il comprend par exemple : une attribution directe supérieure au seuil pour un appel d'offres concurrentiel; l'émission d'un ordre de modification d'un contrat directement attribué au fournisseur

augmente la valeur du contrat au-dessus du seuil pour un appel d'offres concurrentiel; ou la soumission ayant le prix le plus bas ou la note la plus élevée n'est pas retenue. Dans 64 % des 291 approvisionnements proposés pour lesquels des conseils avaient été demandés au ministère de la Voirie et des Travaux publics, la principale raison de cette demande de conseils était l'attribution directe d'un contrat d'une valeur supérieure au seuil pour la méthode d'acquisition.

45. Nous avons constaté que, pour 110 des 291 approvisionnements proposés (soit 38 %), les conseils fournis par le ministère de la Voirie et des Travaux publics avaient été refusés par les organisations du gouvernement du Yukon. Ce qui signifie que les organisations qui ont procédé à l'approvisionnement prévu enfreignaient des éléments de la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon. Bien que la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon permette à l'administratrice générale ou à l'administrateur général d'une organisation de rejeter les conseils du Ministère si elle ou il estime qu'il est dans l'intérêt de l'organisation de le faire, la politique exige néanmoins que les organisations informent le Ministère que les conseils n'ont pas été suivis. La politique n'exige pas que les organisations expliquent au Ministère pourquoi elles ont rejeté ses conseils, ni qu'elles évaluent si les objectifs de l'approvisionnement prévu ont été atteints. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics dépend de l'information communiquée par les organisations du gouvernement du Yukon et n'a aucune façon de savoir si ces organisations auraient dû signaler d'autres cas.

46. Nous avons également constaté que le ministère de la Voirie et des Travaux publics et les autres organisations du gouvernement du Yukon ne présentaient aucun rapport officiel sur les approvisionnements contraires à la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon. Ainsi, il est possible que ce mécanisme, qui vise à promouvoir la responsabilisation et la transparence, n'atteigne pas l'objectif prévu.

Recommandation

47. Pour promouvoir la responsabilisation et la transparence, le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait produire des rapports sur l'acceptation ou le rejet des conseils fournis aux autres organisations du gouvernement du Yukon sur les processus d'approvisionnement proposés susceptibles de contrevenir à la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon et sur l'atteinte ou non de l'objectif prévu de ces contrats. Le Ministère devrait également surveiller les tendances et ajuster ses politiques et ses processus en conséquence.

Réponse du Ministère — *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#), à la fin du présent rapport.

Conclusion

48. Nous avons conclu que les organisations du gouvernement du Yukon n'avaient pas créé de contexte concurrentiel pour les approvisionnements et que les décisions qu'elles avaient prises en matière d'approvisionnement et de passation de marchés n'avaient pas entraîné une optimisation des ressources pour la population yukonnaise.

49. Les organisations du gouvernement du Yukon n'avaient pas procédé à la surveillance nécessaire pour s'assurer que le gouvernement respectait ses engagements énoncés dans la politique, et notre examen a confirmé qu'un contexte concurrentiel n'avait pas été créé. En conséquence, les décisions en matière d'approvisionnement et de passation de marchés n'avaient pas permis d'optimiser les ressources pour la population yukonnaise.

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur l'approvisionnement et la passation de marchés au sein du gouvernement du Yukon a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Notre responsabilité était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs à l'Assemblée législative du Yukon en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes et d'exprimer une conclusion quant à la conformité de l'approvisionnement et de la passation de marchés au sein du gouvernement du Yukon, dans tous ses aspects importants, aux critères applicables.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 — Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada — Certification.

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige que le BVG conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures conformes aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous avons respecté les règles sur l'indépendance et les autres règles de déontologie définies dans les codes de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit habituel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction de l'entité :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous avait fourni tous les renseignements dont elle avait connaissance et qui lui avaient été demandés ou qui étaient susceptibles d'avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion contenues dans le présent rapport;
- la confirmation que les faits présentés dans le rapport étaient exacts.

Objectif de l'audit

L'objectif de l'audit consistait à déterminer si les organisations du gouvernement du Yukon avaient créé un contexte d'approvisionnement concurrentiel et pris des décisions en matière d'approvisionnement et de passation de marchés qui avaient entraîné une optimisation des ressources pour la population yukonnaise.

En matière de dépenses publiques, l'optimisation des ressources se caractérise par un souci d'économie (minimisation des coûts), d'efficience (optimisation des résultats) et d'efficacité (pleine réalisation des résultats escomptés), de même que par une valorisation de la notion d'équité (dépenses équitables).

Étendue et méthode

Le présent audit concerne les 16 organisations ci-après qui sont tenues de respecter la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon :

- Ministère des Services aux collectivités
- Ministère du Développement économique
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
- Ministère de l'Environnement
- Ministère du Conseil exécutif
- Ministère des Finances
- Direction des services en français
- Ministère de la Santé et des Affaires sociales
- Ministère de la Voirie et des Travaux publics (en tant qu'organisme central et ministère responsable)
- Ministère de la Justice
- Commission de la fonction publique
- Ministère du Tourisme et de la Culture
- Direction de la condition féminine et de l'équité des genres
- Société de développement du Yukon
- Société des alcools du Yukon

L'audit a permis d'examiner la façon dont le ministère de la Voirie et des Travaux publics avait géré la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon afin de réduire le plus possible les risques associés aux activités d'approvisionnement et de passation de marchés au sein du gouvernement du Yukon. Nous avons examiné si le Ministère avait recueilli des données dans l'ensemble du gouvernement et s'il avait fait rapport sur les résultats de la politique d'approvisionnement.

Nous avons examiné la façon dont le ministère de la Voirie et des Travaux publics avait aidé les organisations à créer un environnement concurrentiel et vérifié s'il leur avait fourni à cet effet des directives et des processus centralisés. Nous avons également examiné si les organisations qui menaient des activités d'approvisionnement au sein du gouvernement du Yukon avaient créé un contexte concurrentiel qui intégrait le code de valeurs et d'éthique du gouvernement, et notamment la question des conflits d'intérêts. En outre, nous avons examiné les politiques et les processus des organisations du gouvernement du Yukon relatives à la planification des achats, notamment en ce qui a trait aux études de marché et à la sélection des méthodes d'acquisition, visant à créer des occasions d'approvisionnement concurrentielles.

Nous avons examiné les pratiques de gestion des marchés et de surveillance du rendement dans les 16 organisations afin de vérifier si et comment ces dernières veillaient à ce que les contrats assurent l'optimisation des ressources et la façon dont elles s'y prenaient. Nous avons étudié les

lignes directrices et autres documents fournis par le ministère de la Voirie et des Travaux publics et par d'autres organisations du gouvernement du Yukon. Nous avons également pris en considération les rapports produits pour établir si les activités d'approvisionnement et de passation de marchés avaient permis d'optimiser les ressources.

La méthode d'audit comprenait des entretiens avec des porte-parole du gouvernement du Yukon, des Premières Nations du Yukon et d'organisations du secteur privé, ainsi que des revues de documents et des examens et des analyses de contrats. Deux échantillons ont été prélevés parmi les 47 041 contrats conclus par les 16 organisations qui étaient entrés en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019 et avaient été octroyés et achevés au plus tard le 31 octobre 2023 :

- Un échantillon représentatif de 53 contrats, de taille suffisante pour permettre une conclusion sur la population échantillonnée avec un niveau de confiance d'au moins 90 % et une marge d'erreur (intervalle de confiance) de tout au plus 10 %.
- Un échantillon ciblé de 10 contrats, prélevé en fonction de divers facteurs de risque, notamment des éléments liés à la Politique d'approvisionnement visant les Premières Nations du Yukon, à la valeur pécuniaire et aux ordres de modification. On ne peut pas extrapoler les résultats de cet échantillon à l'ensemble de la population.

Tous les contrats échantillonnés ont été examinés pour déterminer si les éléments suivants avaient été exécutés :

- sélection d'une méthode d'acquisition prévue par la politique, comme l'attribution directe, l'appel d'offres sur invitation ou l'appel d'offres ouvert (en conformité avec les seuils en vigueur à la signature du contrat);
- étude de marché (par exemple, disponibilité des biens ou des services, fournisseurs potentiels, manifestation d'intérêt à l'égard de l'occasion offerte, demande d'information, demande de déclaration d'intérêt);
- confirmation que les produits livrables répondent au besoin initialement défini;
- confirmation que le bien ou le service a été reçu avant le paiement et conformément au contrat (article 29 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#));
- surveillance de l'application des mesures favorisant la participation des Premières Nations du Yukon aux marchés, s'il y a lieu;
- gestion de la non-exécution.

Critères

Pour tirer une conclusion par rapport à l'objectif de notre audit, nous avons utilisé les critères suivants :

Critères	Sources
Le ministère de la Voirie et des Travaux publics gère la politique d'approvisionnement de façon à minimiser les risques liés à l'approvisionnement et à la passation de marchés pour le gouvernement du Yukon.	• Gouvernement du Yukon, <i>Manuel d'administration générale</i>, politique 2.6, « Politique d'approvisionnement », 2019 à 2023

Critères	Sources
Le ministère de la Voirie et des Travaux publics recueille des données pour produire des rapports sur les résultats de la politique d'approvisionnement au nom du gouvernement du Yukon.	Gouvernement du Yukon, <i>Manuel d'administration générale</i>, politique 2.6, « Politique d'approvisionnement », 2019 à 2023
Les organisations du gouvernement du Yukon créent un contexte d'approvisionnement concurrentiel.	- Gouvernement du Yukon, <i>Manuel d'administration générale</i>, politique 2.6, « Politique d'approvisionnement », et exigences opérationnelles connexes, 2019 à 2023 - Gouvernement du Yukon, <i>Manuel d'administration générale</i>, politique 3.39, « Politique sur les conflits d'intérêts », 2008 - Gouvernement du Yukon, <i>Manuel d'administration générale</i>, politique 3.63, « Code de valeurs et d'éthique des fonctionnaires du gouvernement du Yukon », 2023 - Ministère de la Voirie et des Travaux publics, <i>Gestion des contrats : Guide de planification, d'établissement et de gestion de contrats</i>, 2022
Les organisations du gouvernement du Yukon assurent la gestion des contrats et la surveillance du rendement de manière à optimiser les ressources pour la population yukonnaise.	- Gouvernement du Yukon, <i>Manuel d'administration générale</i>, politique 2.6, « Politique d'approvisionnement », et exigences opérationnelles connexes, 2019 à 2023 - Ministère de la Voirie et des Travaux publics, <i>Gestion des contrats : Guide de planification, d'établissement et de gestion de contrats</i>, 2022

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 janvier 2024. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit. Toutefois, afin de mieux comprendre l'objet considéré de l'audit, nous avons aussi examiné certains dossiers antérieurs à cette période.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 20 novembre 2024 à Ottawa, au Canada.

Équipe d'audit

L'audit a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) dirigée par Glenn Wheeler, directeur principal. Le directeur principal est responsable de la qualité de l'audit dans son ensemble; il doit s'assurer notamment que les travaux d'audit sont exécutés conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du BVG.

Recommandations et réponses

Les réponses figurent telles qu'elles ont été reçues par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Dans ce tableau, le numéro du paragraphe qui précède la recommandation indique l'emplacement de la recommandation dans le rapport.

Recommandation	Réponse
30. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait, en collaboration avec les organisations du gouvernement du Yukon tenues de respecter la politique, mettre en œuvre des processus ou des contrôles pour veiller à ce que les décisions en matière d'approvisionnement soient documentées et que les contrats soient signés avant le début des travaux.	Réponse du Ministère et des organisations — Recommandation acceptée. Les organisations du gouvernement du Yukon reconnaissent l'importance de la documentation des dossiers et de la nécessité de signer les contrats avant le début des travaux comme preuve que les responsables des achats respectent la politique, créent un contexte concurrentiel et optimisent les ressources. Les organisations du gouvernement du Yukon collaboreront à des mesures visant à améliorer la documentation exhaustive et en temps opportun des décisions en matière d'approvisionnement. En réponse à cette constatation, en octobre 2024, le ministère de la Voirie et des Travaux publics a ajouté des directives et une formation sur la documentation des dossiers d'approvisionnement et continuera de collaborer avec les organisations du gouvernement du Yukon pour renforcer les processus.
32. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait, en collaboration avec les organisations du gouvernement du Yukon, mettre en œuvre un processus obligatoire pour toute personne participant au processus d'approvisionnement et de passation de marchés prévoyant la déclaration et l'attestation de tout conflit d'intérêts réel ou apparent. Enfin, le Ministère devrait conserver les résultats de ce processus dans le dossier de l'approvisionnement.	Réponse du Ministère et des organisations — Recommandation acceptée. Le gouvernement du Yukon dispose d'un cadre éthique exhaustif qui comprend un code de valeurs et d'éthique, un serment professionnel et une politique sur les conflits d'intérêts. À titre de mesure supplémentaire, le ministère de la Voirie et des Travaux publics, en collaboration avec les organisations du gouvernement du Yukon, continuera de développer des mécanismes visant à inclure la déclaration de conflits d'intérêts réels ou apparents de tous les responsables participant à l'approvisionnement et à la gestion des contrats dans chaque dossier.

Recommandation	Réponse
35. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait déterminer les données à recueillir, et les organisations du gouvernement du Yukon devraient recueillir ces données, surveiller les activités d'approvisionnement et de passation de marchés, et produire des rapports officiels indiquant si ces activités contribuent à la création d'un contexte concurrentiel et à l'optimisation des ressources. 43. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait identifier l'information qu'il doit recueillir pour rendre compte des résultats de la politique d'approvisionnement, et notamment des risques.	Réponse du Ministère — Recommandation acceptée. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics établira des pratiques de collecte de données et d'établissement de rapports et définira les paramètres qui détermineront comment un contexte concurrentiel a été créé et si les ressources ont été optimisées. Les processus de collecte de données et d'établissement de rapports sur ces paramètres seront mis en œuvre en collaboration avec les organisations du gouvernement du Yukon. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics, en collaboration avec les organisations et les partenaires du gouvernement du Yukon, continuera d'améliorer et d'élargir le cadre de mesure du rendement, qui compare les principaux indicateurs de rendement à un ensemble de résultats pour la Politique d'approvisionnement visant les Premières Nations du Yukon. Il produira également des rapports officiels sur ces aspects des activités d'approvisionnement et de passation de marchés dans l'ensemble du gouvernement du Yukon. Réponse du Ministère — Recommandation acceptée. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics établira des données de référence pour ses principaux indicateurs de rendement, notamment les facteurs de risque, afin de rendre compte des résultats de la politique. En collaboration avec les organisations du gouvernement du Yukon, le ministère de la Voirie et des Travaux publics établira un calendrier de rapports réguliers. Ainsi, le ministère de la Voirie et des Travaux publics sera en mesure de suivre les nouvelles tendances et d'y réagir rapidement. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics procédera à un examen indépendant de la politique d'approvisionnement d'ici 2026.

Recommandation	Réponse
47. Pour promouvoir la responsabilisation et la transparence, le ministère de la Voirie et des Travaux publics devrait produire des rapports sur l'acceptation ou le rejet des conseils fournis aux autres organisations du gouvernement du Yukon sur les processus d'approvisionnement proposés susceptibles de contrevenir à la Politique d'approvisionnement du gouvernement du Yukon et sur l'atteinte ou non de l'objectif prévu de ces contrats. Le Ministère devrait également surveiller les tendances et ajuster ses politiques et ses processus en conséquence.	Réponse du Ministère — Recommandation acceptée. Le ministère de la Voirie et des Travaux publics reconnaît l'importance de documenter les achats et les contrats et d'en rendre compte. Il collaborera avec les organisations du gouvernement du Yukon afin d'analyser si les conseils fournis sont acceptés et d'examiner les résultats de l'approvisionnement. Les organisations du gouvernement du Yukon collaboreront à la mise en œuvre d'un processus visant à créer une surveillance et à suivre les tendances afin de suivre les activités d'approvisionnement. Ce processus permettra de vérifier que ces tendances cadrent avec les objectifs et les processus des politiques, et que les contrats atteignent les objectifs prévus.

